



Communiqué de presse

Mercredi 21 septembre 2022

La Ville de Paris signe la Charte Droit de Cité en faveur de l'accueil des cirques et des structures culturelles itinérantes

Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, a signé la Charte Droit de Cité lors de la 18ème édition de Village de cirque sur la Pelouse de Reuilly (12e). La signature de la charte Droit de Cité est un geste fort de la Ville de Paris auprès du secteur circassien.

La Ville de Paris est historiquement très engagée auprès du secteur circassien. Dès 2002, elle inscrit le cirque comme un axe fort de sa politique culturelle et signe une première version de la charte, nommée Charte d'accueil des cirques dans les communes.

L'ambition de la nouvelle charte est de l'élargir à toutes les formes artistiques et actions culturelles itinérantes. De plus, la Ville de Paris souhaite par ce biais consolider le territoire parisien comme un espace d'accueil, de diffusion, de production et de travail pour les professionnels et amateurs évoluant sous chapiteaux.

À travers la signature de la charte Droit de Cité, la Ville de Paris réitère sa volonté d'améliorer ses conditions d'accueil pour les structures artistiques itinérantes. Pour cela, développer l'information à la disposition des professionnels de ce secteur et permettre l'aménagement d'espaces d'installation pour les structures itinérantes. Enfin, coopérer à la mise en œuvre des normes et des règles de sécurité et introduire des partenariats autour de projets innovants en termes d'éducation artistique, de formation et d'action culturelle.

« La signature de la charte Droit de Cité affirme à nouveau notre volonté de soutenir le secteur circassien. L'année 2022 sera à ce titre une année riche pour le cirque et les arts vivants sous chapiteau à Paris, avec l'inauguration de la RueWATT, une fabrique artistique pour la rue, le cirque et l'espace public ou encore l'ouverture de la Ferme Montsouris. », précise Carine Rolland, adjointe à la Mairie de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure

Contacts presse :

Ville de Paris : presse@paris.fr / 01 42 76 49 61